

pétrole et la hausse des versements de péréquation d'environ 200 millions. Par conséquent, il existe une sorte d'équilibre entre le produit de la taxe spéciale d'accise et la hausse de l'impôt des sociétés d'une part, et le déficit des subventions du pétrole et l'augmentation des versements de péréquation, d'autre part. En somme, l'ensemble des comptes pétroliers reste à peu près stable.

Si j'ai cité ces chiffres, c'est pour réfuter l'argument selon lequel la taxe spéciale d'accise sur l'essence est inutile pour compenser le déficit du programme de subvention du pétrole. Je voudrais que les députés sachent cependant que dans ce contexte, il ne suffit pas de s'en tenir à une simple question de bilan. Par exemple, l'augmentation de 250 millions des recettes de l'impôt fédéral sur les sociétés provenant de la hausse des prix n'est nullement consacrée à des fins ou des objectifs énergétiques. Cette somme est versée au fonds du revenu consolidé et figure dans le bilan général du budget.

En outre, cette sorte de bilan devrait être global et inclure les engagements énergétiques fédéraux connexes comme Syncrude, Panarctic, les projets nucléaires du Nouveau-Brunswick, Petro-Canada et les autres entreprises financées par le gouvernement fédéral. Faute d'un tel tableau d'ensemble, je crois que la simple arithmétique de bilan n'éclaire pas beaucoup les questions complexes de la finance de l'énergie.

On a aussi prétendu que les modifications à l'imposition fédérale des compagnies exploitant des ressources annuleraient en grande partie tous les avantages de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel pour l'industrie. Comme je l'ai indiqué dans mon budget du 18 novembre 1974, les parts respectives de profits provenant de la production de pétrole et de gaz étaient approximativement les suivantes: les provinces, 46 p. 100; l'industrie, 36 p. 100; et le gouvernement fédéral, 18 p. 100.

Je crois que la Chambre devrait noter que la part fédérale en pourcentage variera très peu par suite de la hausse des prix ou des changements apportés par le gouvernement à l'imposition des compagnies en supposant que les niveaux d'exploration et de mise en valeur prévus se maintiennent. Pour être précis, les changements aux règles d'imposition coûteront en fait au trésor fédéral environ 25 millions de dollars par année pour ce qui est du pétrole et du gaz naturel en comparaison de ce qu'il aurait reçu en recettes fiscales en vertu de l'ancien système.

Si les industries pétrolière et minière dépassent les niveaux d'exploration prévus, le coût pour le trésor fédéral sera beaucoup plus élevé. De plus, les répercussions des nouvelles règles fiscales fédérales sur une compagnie donnée dépendront en grande partie de son niveau de travaux d'exploration au Canada. Autrement dit, les recettes fiscales perdues par le gouvernement fédéral et les avantages fiscaux dont pourra profiter une compagnie pétrolière donnée dépendront directement de la mesure dans laquelle cette hausse de prix sera consacrée à l'exploration et à la mise en valeur de pétrole et de gaz au Canada.

Par exemple, une compagnie qui explore en Alberta qui est prête à investir autant qu'elle peut de l'augmentation de prix de \$1.50 pour accroître ses travaux d'exploration au Canada se rendra compte qu'elle peut y affecter presque la moitié de cette somme, après paiement des redevances et impôts fédéraux et provinciaux. S'il y a d'autres réactions provinciales en plus de celle déjà annoncée par l'Alberta, que ce soit de cette province, de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique, les compagnies pétrolières dispose-

ront alors d'encre plus de fonds pour l'exploration et la mise en valeur.

Par contre, en bloquant le prix du pétrole en Ontario, le gouvernement ontarien fait en réalité ce qu'il accuse le gouvernement fédéral de faire; il empêche les sociétés pétrolières de réaliser des recettes suffisantes pour financer la prospection. De plus le gouvernement ontarien crée par là une situation impossible pour un million de consommateurs de l'Est de l'Ontario qui ne s'approvisionnent pas aux raffineries ontariennes. Le gouvernement ontarien semble également s'opposer au prix unique pour l'ensemble du Canada, et cette attitude aura probablement des répercussions dans d'autres provinces.

Du fait que les frais supplémentaires imposés par une province déséquilibrent une industrie nationale qui doit fixer le prix de son produit au niveau national, les initiatives de certaines provinces peuvent nuire aux résidents des autres provinces.

D'après nous, on a intérêt à ce que les sociétés aient des réserves assez importantes, surtout dans les régions qui, comme les provinces de l'Atlantique, sont tributaires des importations; c'est une question de sécurité nationale. L'an dernier, l'Ontario importait environ 15 p. 100 de son pétrole. La hausse du prix du pétrole et des taux d'intérêt a déjà considérablement accru les frais de stockage. Il n'est pas dans l'intérêt de la nation de prendre d'autres mesures qui punissent en fait l'industrie parce qu'elle a des stocks importants.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je reconnais que l'augmentation des prix de détail résultant de l'imposition de cette taxe d'accise, conjuguée à l'augmentation du prix de base du pétrole, créeront des problèmes d'adaptation aux Canadiens moyens.

Cependant, comme je l'ai fait remarquer dans l'exposé budgétaire, le prix de l'essence sera encore inférieur au prix en vigueur dans la plupart des autres pays industriels d'outre-mer et se comparera à peu près à celui qui sera en vigueur aux États-Unis aux termes des propositions faites par l'administration américaine.

On me permettra de m'entretenir de certaines des critiques soulevées au sujet de la ligne de conduite que nous avons adoptée.

Au cours du débat sur le budget, le leader de l'opposition officielle (M. Stanfield) a déclaré qu'à titre de résident des provinces Maritimes, il lui déplaisait de savoir que chaque fois que les gens achètent de l'essence en Ontario ou dans les provinces de l'Ouest, elles gardent rancune aux résidents du Québec et des provinces Atlantiques. Il a soutenu que les fonds nécessaires au maintien d'un système de prix unique devraient être prélevés sur les recettes générales du pays.

Par ses remarques, le leader conservateur progressiste semble reconnaître que, d'une façon ou d'une autre, les Canadiens doivent assumer le coût des subventions visant à maintenir, dans l'intérêt national, un prix national unique du pétrole. Il cherche à dissimuler le coût, en espérant apparemment que ce que les Canadiens ignorent ne leur fera pas de mal. Personnellement, j'estime que les Canadiens méritent plus que cela.

Qu'on me permette de faire remarquer au leader de l'opposition qu'à part toute autre considération, et il y a d'autres considérations importantes, le fait d'imputer le coût des subventions pétrolières aux recettes générales n'aidera pas à encourager la conservation accrue de nos réserves décroissantes de pétrole.